

# CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

---

Année 2013

---

## **COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°946 SEANCE DU VENDREDI 26 AVRIL 2013**

---

*La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de M. Alain SCHMITZ, président.*

Mme ERVERA l'une des secrétaires de séance, procède à l'appel nominal.

*Présents :* Marie-Hélène Aubert, Jean-François Bel, Christine Boutin, Philippe Brillault, Olivier de La Faire, François Deligné, Joël Desjardins, Maryse Di Bernardo, Fanny Ervera, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Jean-Michel Gourdon, Alexandre Joly, Didier Jouy, Olivier Lebrun, Pierre Lequiller, Daniel Level, Joël Loison, Jean-Philippe Malle, Jeanine Mary, Karl Olive, Philippe Pivert, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Jacques Saint-Amaux, Alain Schmitz, Maurice Solignac, André Sylvestre, Philippe Tautou, Joël Tissier, Yves Vandewalle, Michel Vignier, Ismaïla Wane.

*Excusés :* Jean-Louis Barth (pouvoir à André Sylvestre), Michel Colin (pouvoir à Jean-François Bel), Olivier Delaporte (pouvoir à Pierre Lequiller), Hervé Planchenault, Jean-Marie Tétart (pouvoir à Alain Schmitz), Michel Vialay (pouvoir à Ghislain Fournier).

### *Communications de Monsieur le Président du Conseil général*

M. LE PRESIDENT – Le catalogue consacré à l'exposition « Madame Elisabeth » va vous être distribué. Je remercie tous les services qui ont participé à la réalisation de cette magnifique exposition gratuite, ouverte tous les jours sauf le lundi, jour de fermeture du Château, de 12 heures à 18 heures 30 et qui se poursuivra jusqu'à la fin du mois de juillet. Le dossier remis sur vos tables contient également le tiré à part du *Figaroscope* sorti cette semaine qui résume fort bien l'exposition, le nouveau numéro du journal *Yvelines* du printemps 2013 consacré au tourisme et une information sur la Ronde des Orgues qui prévoit une série de onze concerts organisés du 18 mai au 23 juin 2013 à travers le département. La manifestation « les Yvelines font leur cinéma », qui avait connu un grand succès en 2012, reprendra en septembre 2013 dans différents lieux du Département.

Je souhaite la bienvenue à un groupe de seniors du CCAS de Limay qui assistera à la séance et qui sera ensuite reçu par Jacques Saint-Amaux. J'accueille également 53 nouveaux agents exerçant, en majorité, dans les directions à vocation sociale et à la direction de l'Education de la Jeunesse et des Sports.

Je rappelle enfin le départ de Monsieur le Préfet Michel Jau ce soir à 18 heures. J'espère que nous serons nombreux à lui témoigner notre amitié.

## ***Adoption du compte rendu analytique***

M. LE PRESIDENT – Il nous est demandé d’adopter le compte rendu analytique de la séance du 29 mars 2013.

*Le compte rendu analytique est adopté à l’unanimité, sans observation.*

M. LE PRESIDENT – En application de l’article L 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, j’ai fait distribuer sur vos tables la liste des marchés notifiés entre le 20 mars et le 20 avril 2013, conformément à la délégation que vous m’avez donnée.

Concernant le conseil d’administration de la société d’économie mixte (SEM) « Yvelines Aménagement », notre collègue Joël Loison m’a adressé le 10 avril un courrier m’informant qu’il démissionnait de son poste. Sur Vélizy-Villacoublay, dans le cadre de l’aménagement de la ZAC Louvois, la ville a émis un appel à candidature, raison pour laquelle Joël Loison ne souhaitait pas être juge et parti dans ce dossier. Cette démission donnera à chacun, commune et prestataire, une totale liberté dans son rôle de jury et de candidat éventuel. Pour succéder à Joël Loison au sein d’Yvelines Aménagement, j’ai reçu la candidature d’Olivier Lebrun.

Si il n’y a pas d’autre candidature et si vous en êtes d’accord, cette désignation est effective.

*Le Conseil général adopte cette proposition à l’unanimité.*

OLIVIER LEBRUN – Les travaux du T6 Châtillon-Viroflay via Vélizy sont bien entamés et sont très spectaculaires sur Viroflay en raison des travaux du tunnelier engagés depuis un mois. Les 100 premiers mètres sur les 1 600 prévus sont creusés. Le parcours prévoit deux gares sous-terraines en cours de construction. Des visites seront organisées pour le public certains samedis de juin. Je propose à mes collègues conseillers généraux une visite spécifique de ce chantier les vendredis 24 mai et/ou 19 juin en matinée (de 8 heures 45 à 11 heures). Seule une vingtaine de personnes peuvent participer à chaque visite, qui permettra de constater le caractère très professionnel des équipes impliquées. L’espace sur Viroflay est très exigu et ce chantier est un véritable challenge.

Je salue les équipes du Conseil général qui suivent ce chantier de manière très pointue.

M. LE PRESIDENT – A la fin de la séance, nous pourrions aller voir les véhicules « appel à projets » stationnés avenue de Paris, présentés au Salon de Genève en avant-première en mars 2013.

Enfin, lundi prochain, notre nouveau Préfet Erard Corbin de Mangoux prendra ses fonctions. Je le recevrai ensuite dans l’après-midi. Nombre d’entre vous ont pu faire sa connaissance lorsqu’il était secrétaire général de Bernard Niquet entre 2004 et 2006.

## ***Opération d’intérêt national Seine Aval. Convention de direction de projet 2013 avec l’Etablissement Public d’Aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA)***

JOËL LOISON, *rapporteur* – Le présent rapport porte sur la poursuite en 2013 du financement annuel de la direction du projet de l’OIN attribué à l’EPMSA pour l’exercice de ses missions de direction de projet. Pour l’année 2013, les orientations de la direction de projet de l’EPAMSA portent sur la poursuite des actions économiques en vue notamment d’appuyer le développement des filières nouvelles et des études opérationnelles. Les missions de la direction de projets en 2013 visent la poursuite des démarches initiées avec pour finalité la réalisation de projets identifiés. L’année 2013 marquera également un tournant pour l’OIN Seine Aval. C’est en effet la fin d’une première étape portée par le protocole signé en 2008 pour la période 2007-2013. 2013 sera l’occasion du bilan de

cette première phase et la définition des axes stratégiques pour la suivante, des priorités opérationnelles et des modes de gouvernance à privilégier.

Dans cette perspective, les missions de l'EPAMSA se déclineront en matière d'ingénierie stratégique par :

- la conduite d'études générales que sont le point d'étape OIN et l'élaboration d'une vision prospective à l'horizon 2025/2030,
- le renforcement de l'action économique pour un rayonnement élargi du territoire,
- une étude valorisation des secteurs de gare Eole et une réflexion sur les nouvelles mobilités en Seine Aval,
- la mise en œuvre du projet Seine Park et le renforcement des approches environnementales,
- la poursuite des études engagées dans différents secteurs (Confluence Seine Oise, Poissy Sud, Epône-Mézières...),
- des études opérationnelles de ZAC, la poursuite des études engagées avec notamment trois opérations d'envergure (l'écopôle de Carrières/Triel-sur-Seine, le secteur du Profil aux Mureaux et l'éco-quartier fluvial Mantes/Rosny),
- la poursuite des actions de communication engagées.

En matière d'ingénierie opérationnelle, l'EPAMSA finalisera les études pré-opérationnelles et opérationnelles menées en partenariat avec les collectivités territoriales. Sur le plan économique, les missions de l'EPAMSA se concrétiseront autour des actions suivantes :

- l'animation de filières,
- la mobilisation des fonds de revitalisation,
- le pilotage territorial de l'expérimentation des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,
- le montage juridique et opérationnel du projet de Campus santé et services à la personne,
- l'accompagnement d'implantations d'entreprises ou d'établissements d'enseignement supérieur,
- la rédaction de cahier des charges et d'appui au montage d'opérations de ZAE,
- les relations avec les services économiques régional et départemental,
- le secrétariat du conseil de développement de l'OIN.

En matière d'ingénierie financière, l'EPAMSA contribuera à la mise en œuvre du Contrat de Développement Equilibré des Yvelines, en particulier :

- le recyclage foncier d'opération d'aménagement,
- les traitements qualitatifs d'opérations d'aménagement,
- la réalisation de trois passerelles en mandat de maîtrise d'ouvrage du SMSO.

Il vous est proposé d'approuver la convention jointe permettant d'attribuer une aide de 900 000 euros au fonctionnement de l'EPAMSA et d'autoriser le Président à signer cette convention.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Nous entrons dans le vif du sujet avec des projets qui verront le jour, notamment l'éco-parc de Flins-sur Seine, l'écopôle de Seine Aval à Carrières-sous-Poissy, le cœur de ville de Bonnières et l'opération emblématique de Mantes Université. Je citerai également les grands projets de passerelles que vous avez bien voulu adopter en maîtrise d'ouvrage du SMSO avec Mantes–Limay, Meulan-Les Mureaux et Poissy-Carrières-sous-Poissy, sans oublier le raccordement d'une

passerelle de circulation de liaison douce sur le pont situé entre Andrésey et Conflans-Sainte-Honorine. Il s'agit à présent d'actions concrètes après une vague d'études, tout en continuant les études stratégiques et prospectives avec l'aide de l'AUDAS.

*Le Conseil général adopte la délibération 5-3963 à l'unanimité.*

***Contrat de développement équilibré des Yvelines (CDEY) pour la mise en œuvre du protocole de l'Opération d'Intérêt National Seine Aval 2007-2013. Conventions particulières avec l'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA) et le Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO)***

OLIVIER LEBRUN, *rapporteur* – Trois conventions particulières vous sont proposées : deux avec l'EPAMSA (opération de Mantes Université et écopôle Seine Aval) et une avec la SMSO.

L'opération de Mantes Université porte sur 1,5 hectare et concerne 1 200 logements dont 20 % de logements sociaux, un pôle universitaire, un pôle commercial et des équipements de service. L'objectif de cette convention est de prévoir des travaux de recyclage foncier, c'est-à-dire la préparation du terrain afin que le foncier soit disponible. Ces travaux de recyclage foncier sont évalués à un montant de 8,2 millions d'euros et le Conseil général prévoit un financement de 3,9 millions d'euros.

L'écopôle Seine Aval s'étend sur 90 hectares. Il est prévu d'y installer un pôle de développement des nouvelles filières de l'éco-construction. A terme, 500 000 m<sup>2</sup> seraient dédiés à ces nouvelles activités, 25 000 m<sup>2</sup> aux équipements et 22 500 m<sup>2</sup> aux logements. Des travaux de recyclage foncier sont prévus à hauteur de près de 3 millions d'euros. Le Conseil général propose une convention avec l'EPAMSA pour 800 000 euros.

Le franchissement de la Seine entre Mantes-la-Jolie et Limay, une priorité affirmée dans l'OIN Seine Aval, est estimé à 6,940 millions d'euros et le Conseil général apportera un financement de 1 986 500 euros.

La Commission des Contrats avec les Communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable unanime.

M. LE PRESIDENT – Nous entrons dans des actions concrètes avec la mise en valeur de ces grandes entités foncières, notamment pour Mantes Université grâce à la friche industrielle Sulzer et du foncier ferroviaire. La vocation éco-construction nous tient très à cœur sur Seine Aval. La filière bois est également reprise par le Parc National de la Haute Vallée de Chevreuse, qui cherche à la valoriser dans le domaine de la construction.

JOËL TISSIER – J'ai participé à l'appel à projets sur la rénovation des bâtiments à base de bois. La filière bois développée sur Epinal s'inscrit dans une autre dimension, avec un patrimoine forestier de 860 000 hectares constitué essentiellement de résineux. Une importante société d'économie mixte accueille de grands industriels dont le premier groupe papetier mondial, des intervenants sur la construction de chalets et de panneaux isolants. Ce qui se fait dans les Vosges se fait également dans le Doubs et le Jura. Comment allons-nous nous situer en termes de filières bois sur la boucle de Chanteloup-les-Vignes par rapport à ces grandes réalisations régionales, notamment en tenant compte du fait que les forêts franciliennes sont principalement constituées de feuillus ? Je ne sais pas si nous nous situons véritablement dans la filière bois ou plutôt dans les projets d'éco-construction.

M. LE PRESIDENT – La filière développée sur la boucle de Chanteloup-les-Vignes est plutôt consacrée à l'éco-construction, à savoir comment renforcer l'utilisation du bois dans les constructions, individuelles et collectives. Il ne s'agit pas du traitement immédiat des forêts franciliennes, qui ne sont pas exploitables à l'échelle de ce qui se fait dans l'Est. L'objectif est d'avoir sur la boucle de Chanteloup-les-Vignes une spécialisation des entreprises qui pourront être appelées en consultation et qui pourront innover dans le domaine de la construction en s'appuyant sur le caractère isolant du bois et la réalisation d'économies d'énergie. Une des délibérations qui vous seront soumises aujourd'hui vise à favoriser le développement de la filière bois en proposant une incitation financière départementale aux propriétaires occupants d'appartement et qui ne disposent pas de gros moyens financiers afin d'isoler thermiquement leurs appartements en utilisant du bois. Le Conseil général innovera dans ce domaine avec l'ANAH. La filière est donc celle de l'éco-construction.

*Le Conseil général adopte la délibération 6-3915 à l'unanimité.*

### ***Agence d'urbanisme et de développement de la Seine Aval (AUDAS). Convention 2013***

DIDIER JOUY, *rapporteur* – L'AUDAS constitue un outil essentiel à la réussite de l'OIN en complément des interventions de l'EPAMSA. L'Agence nourrit également les actions portées par le Département dans le cadre du plan « Yvelines Seine » adopté le 3 février 2012. En 2013, l'AUDAS poursuivra ses travaux relatifs à la compréhension et à la mise en perspective des dynamiques économiques, urbaines et sociales du territoire. A ce titre, le Conseil général renouvelle pour 2013 son soutien financier à l'AUDAS aux côtés de l'Etat, de la Région, de l'EPFY, de la CCI et des collectivités. Il est proposé de renouveler la contribution financière du Département à 270 000 euros majorée de 8 000 euros pour l'analyse des besoins en logements des salariés de PSA Poissy en lien avec la fermeture du site d'Aulnay, susceptible de faire venir 1 300 familles aux abords du site de Poissy. En 2013, le budget prévisionnel de l'AUDAS s'élève à 1,696 million d'euros et son financement devrait être assuré à hauteur de 863 500 euros par la cotisation des communes et des EPCI, 451 500 euros par le Département, la Région et l'Etat, 47 000 euros par l'EPFY et la CCIV et 20 000 euros par les recettes issues de la prestation en marché public. Afin de permettre à l'AUDAS d'assurer ses missions et de s'impliquer pleinement dans les réflexions et travaux sur le développement de la vallée de la Seine, il vous est proposé de proroger au titre de l'année 2013 l'aide complémentaire de 270 000 euros accordées en 2012 et majorée de 8 000 euros pour les travaux relatifs à PSA.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – La majoration des 8 000 euros destinée à l'analyse des besoins en logement des salariés de PSA de Poissy est importante. Jean-François Raynal et Karl Olive ont mis sur pied un groupe de travail avec les services du Département pour analyser plus finement les besoins effectifs de PSA qui va rapatrier vers Poissy des familles situées aujourd'hui à proximité du site d'Aulnay. Il s'agit d'un enjeu majeur pour les Yvelines de maintenir l'emploi sur place et d'être capable d'accueillir ces familles.

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL – Les élus du bassin de Poissy se préoccupent de savoir comment accueillir dans les meilleures conditions les futurs salariés de PSA. Cet exercice est difficile dans la mesure où la pénurie de logements actuelle pose déjà des difficultés aux salariés de PSA déjà présents. 300 familles sont actuellement demandeuses de logements sur le site et ne peuvent pas être devancées par leurs collègues issus d'un autre site PSA. Enfin, nous devons réussir à convaincre tous les

acteurs, bailleurs sociaux, propriétaires de logements privés et déterminer ce que nous pouvons offrir dans l'existant avant de nous lancer dans la construction la plus rapide possible de logements avec un horizon 2015. Il ne faut pas refaire les erreurs du passé en construisant des cités à 600 logements mais plutôt les disperser dans le territoire, en appui avec la communauté d'agglomération Deux Rives de Seine. La première réunion du groupe de travail s'est tenue en février et une deuxième réunion est prévue fin mai pour faire un point d'étape. Ce groupe de travail s'est transformé en groupe de pilotage, car il est important que le Département soit à la fois porteur et accompagnateur de ce qui va se passer sur le bassin de Poissy.

*Le Conseil général adopte la délibération 5-3955 à l'unanimité.*

***Avenant n° 1 à la convention AFDEY (programme exceptionnel d'action foncière pour un développement équilibré des Yvelines). Accord sur la revente du site Sulzer à l'EPAMSA***

JOËL LOISON, *rapporteur* – Cette convention permet à l'AFDEY de se rendre acquéreur et de porter du foncier stratégique pour la réalisation d'opérations significatives en phase avec les objectifs de développement du SDADEY. Depuis 2011, la quasi-totalité des crédits de 50 millions d'euros mis par le Conseil général à disposition de l'EPFY a été consommée, privant la convention AFDEY des moyens de poursuivre son programme exceptionnel. Dans ce contexte, le Conseil général a souhaité que l'EPFY examine la possibilité d'un redéploiement au bénéfice de ce programme des fonds exceptionnels d'investissement qu'il a reçus en 2006 et 2009 à hauteur de 55,6 millions d'euros. Cette analyse a mis en évidence que 52,6 millions d'euros ont été utilisées pour des dépenses répondant aux objectifs et concernant les territoires de l'AFDEY. Pour dégager des moyens nécessaires à la poursuite des politiques départementales de développement, il convient de rattacher au mécanisme de l'AFDEY les biens à leur valeur d'achats que ces subventions ont permis d'acquérir dans la limite de 52,6 millions d'euros. En signant l'avenant n°1 à la convention AFDEY, le Département assure ainsi la poursuite de ce programme exceptionnel d'actions foncières. Il vous est donc proposé d'adopter l'avenant n°1, adopté par le Conseil d'Administration de l'EPFY le 21 mars 2013 et d'autoriser le Président à signer cette convention.

A la demande du Conseil général, l'EPFY a acquis en 2009 sur les fonds AFDEY le site Sulzer situé à Mantes-la-Ville et Buchelay pour un montant de 7,5 millions d'euros. Par courrier du 4 mars 2013, le Directeur de l'EPAMSA a fait connaître à l'EPFY son intention d'exercer en totalité la faculté de réméré pour un prix de 2 986 551,28 euros, déprécié par rapport au prix d'acquisition par l'EPFY compte tenu des indemnités d'éviction de l'entreprise Sulzer ramenées après négociation de 14 millions d'euros à 4,5 millions d'euros.

Conformément aux dispositions de l'article 2 de la convention AFDEY modifiée par l'avenant n°1 sus-mentionné, l'accord du Conseil général est requis pour toute cession de biens qui déroge aux conditions fixées par le PPI de l'EPFY (revente par l'EPFY au prix de revient).

Il vous est demandé de donner votre accord sur la cession par l'EPFY à l'EPAMSA du site Sulzer au prix de 2 986 551,28 euros et de prendre acte de la dépréciation de 4 653 307,06 euros du stock de l'AFDEY.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Le Conseil d'administration de l'EPAMSA a délibéré favorablement sur cette proposition le mois dernier, en présence des services de l'Etat.

*Le Conseil général adopte la délibération 5-3980 à l'unanimité des votants. Les 5 administrateurs de l'EPAMSA ne participent pas au vote (Jean-François Raynal, Philippe Tautou, Jacques Saint-Amaux, Didier Jouy et Alain Schmitz).*

### ***Renouvellement de la commission communale d'aménagement foncier d'Orphin***

DIDIER JOUY, *rapporteur* – La compétence de l'aménagement foncier rural, outil d'aménagement des territoires ruraux et périurbains, a été transférée aux Départements depuis 2006. Une procédure a été engagée dans les Yvelines sur la commune d'Orphin pour minimiser l'impact du projet de déviation de la RD 176 et optimiser son intégration environnementale et paysagère dans le respect de l'activité agricole. Bien que l'abandon du projet routier a été confirmé par le Département, il conviendra de réunir la CCAF en charge de conduire la procédure d'aménagement foncier, à qui il revient la responsabilité d'entériner l'arrêt de la procédure conséquente à l'abandon du projet routier. Il vous est donc proposé de procéder au renouvellement de la composition de la CCAF suite au retrait de différents membres lié aux changements au sein des services et aux renouvellements électifs au sein de l'Assemblée départementale.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable sur ce dossier.

M. LE PRESIDENT – J'ai eu l'occasion de rencontrer Madame le Maire d'Orphin afin de lui expliquer l'abandon du projet routier et d'examiner comment aider au mieux cette commune traversée par les poids lourds.

*Le Conseil général adopte la délibération 5-3959 à l'unanimité.*

### ***Espaces naturels départementaux. Conventions d'occupations diverses***

JEAN-FRANÇOIS BEL, *rapporteur* - Le Département s'efforce de s'inscrire dans un cadre juridique plus valable pour l'avenir sur trois chapitres différents :

- le Parc du Peuple de l'herbe à Carrières-sous-Poissy : il est nécessaire de signer une convention avec une association de pêcheurs à la ligne afin qu'ils puissent continuer à pêcher sur les territoires qui appartiennent à présent au Département des Yvelines et notamment sur l'Etang de la Galiotte. Une convention est également nécessaire pour les bungalows mis à disposition des pêcheurs et qui leur sont loués à hauteur de 1 200 euros par bungalow. Les recettes représentent 50 000 euros par an et correspondent aux dépenses liées à leur entretien,
- les forêts départementales : il est nécessaire de conventionner les activités d'accrobranches afin de mieux les réglementer,
- les terrains départementaux à Guyancourt et Châteaufort : il est nécessaire de signer une convention de servitude de passage pour les conduites d'eaux usées et d'eaux pluviales.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil général adopte la délibération 5-3970 à l'unanimité.*

***Mise à jour du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de la Seine. Avis du Département***

JEAN-FRANÇOIS BEL, *rapporteur* – Je salue l'Agence de l'Eau Seine Normandie, grâce à laquelle nous sommes en règle avec l'Union européenne, sans menace de sanction des Commissions européennes. Il n'en est pas de même dans les domaines de la qualité du bruit et de l'air, pour lesquels l'Etat a récemment décidé de transférer la responsabilité aux communes. Nous devons payer des amendes à partir de 2015 en raison du retard accumulé. L'Agence de l'Eau de Seine Normandie raisonne non par territoire administratif mais par bassin. Y siègent l'Etat, les collectivités locales, la vie associative, les professionnels industriels ou agriculteurs. Il est nécessaire aujourd'hui de préparer le schéma directeur d'aménagement de gestion de l'eau pour la période 2016-2021. Parmi les stratégies à déterminer, la principale est d'avoir une meilleure qualité de nos rivières, jugée sur cinq facteurs : l'azote, le phosphore, la demande chimique en O<sub>2</sub>, la demande biologique en O<sub>2</sub> et les matières solides. Dans le passé, un effort considérable a été réalisé sur les stations d'épuration et le Département doit à présent réorienter son effort sur d'autres sujets, notamment l'autoépuration de nos rivières. Il vous est proposé d'accepter le calendrier du SDAGE qui doit être approuvé fin 2015. L'état des lieux devra être approuvé fin 2014. Aujourd'hui, l'Agence de l'Eau Seine Normandie prélève de 0,5 à 0,65 euro au mètre cube, ce qui représente un prélèvement supérieur à 1 milliard euros. Pour l'Etat, la tentation est forte de faire passer ces sommes par Bercy, ce qui ne permettrait pas de les consacrer dans leur intégralité à l'eau. Nous devons défendre l'existence de nos agences performantes dans leur gestion. Il y aura une déclinaison locale du SDAGE.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable unanime.

MICHEL VIGNIER – L'effort consenti pour la dépollution de l'eau coûte une fortune aux communes et départements et ne cesse de progresser. Le point essentiel est de savoir qui pollue en amont, car le traitement doit se faire en amont. Il semble aberrant de devoir payer la dépollution tout en s'entendant dire que l'on est obligé de polluer pour produire.

JEAN-FRANÇOIS BEL, *rapporteur* – Le collègue des industriels et des agriculteurs, qui finance l'Agence, a fait des progrès considérables. En 20 ans, la Seine est passée de 3 à 36 espèces de poissons. Les industriels et leurs rejets sont tous surveillés et ont des obligations d'autoépuration avant de rejeter. Les agriculteurs sont invités à utiliser moins de pesticides et ont l'obligation de laisser en herbe les 5 mètres de terre qui jouxtent les cours d'eau. L'Agence rappelle leurs obligations aux industriels et aux agriculteurs, même si des progrès restent à faire.

JOËL TISSIER – Les eaux de ruissellement véhiculent beaucoup d'azote. Selon les études du PIREN (Programme Interdisciplinaire de Recherche sur l'Environnement), la France est le premier pays européen sur la production d'azote et les achats de produits phytosanitaires. Il ne s'agit pas de mettre une profession en accusation mais de revoir certains modes de production et de financement de la PAC sans que le coût n'augmente pour les collectivités. Selon les prévisions du PIREN, l'étiage des rivières devrait être plus bas à l'horizon 2050. Il est regrettable de construire de des usines de dénitrification de l'eau alors qu'une grande partie des nitrates pourrait être traitée naturellement grâce à la végétalisation des bords de rivières.

DIDIER JOUY – L'azote traité dans les stations d'épuration ne provient pas des nitrates du sol mais des systèmes d'assainissement des villes. Les normes élevées qui ont été fixées ne correspondent pas au travail actuel des stations d'épuration. Le mélange de l'azote et du phosphore étant responsable



de la prolifération de certaines algues, il a ensuite été nécessaire de réaliser une épuration du phosphore.

JEAN-FRANÇOIS BEL, *rapporteur* – Les principaux producteurs d’azote ne sont pas les agriculteurs mais les cités urbaines. Voici 4 ans, la station d’épuration d’Achères était efficace à 40 %, ce qui signifie que les 60 % d’azote restant passaient à la Seine sous forme d’ammoniac. Un premier investissement de 300 millions d’euros a permis de transformer biologiquement l’ammoniac en NO<sub>2</sub>, puis le NO<sub>2</sub> en azote et oxygène libres. Le rendement est monté à 70 % d’efficacité. Pour atteindre la norme de 95 % d’efficacité, un investissement d’1,2 milliard d’euros est nécessaire. Peu d’agriculteurs acceptent de passer en production « bio » : actuellement, seuls 3 % des champs du département sont bio, pour une recommandation du Grenelle à 12 %. Le passage en agriculture raisonnée élimine toutefois 90 % des ajouts susceptibles de polluer les nappes phréatiques.

MICHEL VIGNIER – Il ne faut pas déplacer le problème : ce ne sont pas les WC des parisiens qui polluent les nappes phréatiques !

JEAN-FRANÇOIS BEL, *rapporteur* – Ils polluent nos rivières.

DIDIER JOUY – Le coût des stations d’épuration et l’effort fourni par les collectivités concerne avant tout l’azote produit par l’homme. J’étais absent du dernier conseil général car le Préfet a convoqué tous les agriculteurs à l’INRA pour leur parler de l’agriculture raisonnée. Dans les Yvelines, l’agriculture raisonnée est extrêmement vérifiée.

M. LE PRESIDENT – J’ai eu l’occasion de visiter récemment une station d’épuration de nouvelle génération à Nézel, dans laquelle le système racinaire des plantes épure une grande partie de l’eau polluée. L’espace occupé est limité et prend la forme d’une serre. Il s’agit d’une première en Ile-de-France, la première station de ce type a été installée dans la Sarthe. Le brevet est franco-hongrois et essaime dans le monde entier. Cette station peut être installée en entrée de ville et est adaptée au traitement de petites quantités (6 000 équivalent habitants). L’alternative est de payer des tuyauteries longues et coûteuses vers les grandes stations, qui ne sont pas comptabilisées dans l’économie réalisée.

LAURENT RICHARD – Le surcoût par rapport à une station « normale » n’est que de 10 % et peut être amorti en 10 ans.

*Le Conseil général adopte la délibération 5-3974 à l’unanimité.*

### ***Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Mauldre. Avis du Département***

KARL OLIVE, *rapporteur* - Le Département a reçu le 31 janvier 2013 la notification du CLE portant révision du SAGE de la Mauldre. Ce SAGE est constitué d’un plan d’aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques et d’un règlement fixant les règles permettant d’atteindre ces objectifs dans le cadre d’un rapport environnemental. Par rapport au SAGE de 2001, les aspects novateurs de la stratégie du prochain SAGE se situent :

- dans la réalisation de travaux de restauration des cours d’eau d’une nouvelle ampleur,
- dans l’identification et les intérêts portés aux zones humides,
- sur la continuité écologique par l’accompagnement de la réglementation nationale,
- sur l’assainissement par un renforcement des actions à mener sur les réseaux,
- dans l’amélioration du guide « compatibilité des PLU avec le SAGE de la Mauldre »,
- sur la diminution des usages des produits phytosanitaires utilisés par les collectivités.

Le Département participe à la révision de ce SAGE à hauteur de 15 %, soit 48 000 euros.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable unanime.

*Le Conseil général adopte la délibération 5-3978 à l'unanimité.*

### ***Habiter mieux : conventions opérateurs***

JEAN-MICHEL GOURDON, *rapporteur* – « Habiter mieux » est un programme national de lutte contre la précarité énergétique, qui repose sur la mobilisation conjointe de l'ANAH et des collectivités locales et plus particulièrement des Conseils généraux au titre de leur compétence d'action sociale. Il s'adresse aux propriétaires occupants modestes et consiste à mettre en œuvre une ingénierie technique, sociale et financière afin d'atteindre les objectifs du programme « habiter mieux ». Deux conventions nous sont proposées, la première avec PACT Yvelines et la seconde avec Habitat & Développement Ile-de-France qui seront les opérateurs de cette action. Ces conventions portent notamment sur l'attribution par le Conseil Général des Yvelines d'une aide financière de 600 euros par dossier traité. Cette mission constitue un service gratuit pour les propriétaires. Le Conseil général a souhaité s'engager aux côtés de l'ANAH dans le soutien à l'amélioration de la performance énergétique des logements anciens en y apportant un objectif complémentaire, la mobilisation de la filière éco-matériaux pour les travaux de rénovation thermique. Le but est de créer une synergie entre les politiques publiques départementales de l'habitat et du développement.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil général adopte la délibération 5-3913 à l'unanimité.*

### ***Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage***

DIDIER JOUY, *rapporteur* – Le projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2012-2018 prévoit la création de 248 places en aires d'accueil pour itinérants, de 2 aires de grands passages (pour 150 caravanes) et la diversification de l'offre d'habitat pour accompagner l'ancrage territorial. Il préconise en outre de favoriser l'accompagnement social des publics et l'accès au droit commun. Il aborde la question de l'habitat sédentaire et de l'accompagnement public. Il est proposé que le Conseil général prenne acte du projet de Schéma proposé par l'Etat, soutienne les collectivités nouvellement concernées par des obligations (soit trois communes) en matière d'aire d'accueil pour itinérants, par une aide à la création d'aire d'accueil et continue d'accompagner les publics concernés, dans le cadre du droit commun de l'action sociale. fin 2010, la révision de ce schéma avait été conduite par une commission consultative présidée par le Préfet au sein de laquelle siégeaient les conseillers généraux.

Il existe aujourd'hui quatre modes de présence des gens du voyage sur le territoire :

- l'aire d'accueil (le plus fréquent),
- l'habitat lié à un ancrage territorial sur plus d'une centaine de sites,
- des groupes en errance de moins de 50 caravanes. Ce sont 70 % des communes yvelinoises qui sont concernées par des stationnements de ces groupes,
- les grands passages, avec l'accueil de grands groupes (plus de 100 caravanes).

Le bilan de la réalisation du schéma 2006-2012 est le suivant : 378 places ont été réalisées mais aucune aire de grands passages n'a été réalisée, pour un objectif de 6 aires. Trois communes ont

franchi depuis 2006 le seuil de 5 000 habitants et se voient fixer une nouvelle obligation : Orgeval, Villennes-sur-Seine et Saint-Nom-la-Bretèche, représentant 9 places à créer. Elles peuvent bénéficier du concours financier de l'Etat pour la réalisation de leurs aires. Les collectivités identifiées dans le précédent Schéma et qui n'ont pas encore réalisé leur obligation ne peuvent plus bénéficier de subventions de l'Etat. Les obligations en matière d'aires de grands passages ont été ajustées et deux sites restent à définir : le premier au nord du département sur l'axe A 13 au sein de la communauté d'agglomération des Deux Rives de la Seine pour 150 caravanes et le second au Sud du département sur l'axe de la RN 10 dans le territoire des Communautés de Communes Cœur d'Yvelines et Plaines et Forêts d'Yveline pour 150 caravanes chacune.

Le Département soutient financièrement les collectivités dans leurs obligations. Pour les aires d'accueil, il est proposé qu'il soutienne financièrement les communes nouvellement concernées par ces obligations. Ce soutien financier sera conditionné par l'attribution d'une subvention par l'Etat. Le montant de la subvention du Conseil général est de 10 % du coût hors taxe et sera plafonné à 30 000 euros hors taxe, c'est-à-dire 3 000 euros par place. L'Etat participe au financement de la création d'une aire de grands passages et de terrains familiaux. Le Conseil général n'a pas d'intervention complémentaire.

Il est proposé que le Conseil général, en continuité avec la position qu'il a prise depuis 2002, prenne acte du projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage pour la période 2012-2018 proposé par l'Etat, s'inscrivant ainsi comme partenaire de la mise en œuvre du Schéma dans le cadre de ses missions et compétences. Il est également prévu qu'il soutienne les collectivités locales nouvellement concernées. Enfin, il demande que les projets d'implantation d'aires d'accueil soient cohérents avec les orientations du SDADEY et ne remettent pas en cause la réalisation des objectifs d'aménagement urbain poursuivis par les collectivités locales concernées et ne soient pas incompatibles avec les orientations prises par le Département en matière de protection de l'environnement.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

JOËL LOISON – Je regrette une nouvelle fois l'incohérence de ce schéma départemental, qui ne permet pas de régler le problème de stationnement des gens du voyage. Il oblige les communes à faire des aires d'accueil proportionnelle au nombre d'habitants - 1 place pour 1 500 habitants – ce qui est insuffisant dans la mesure où les gens du voyage se déplacent en grands groupes de 40 à 60 caravanes et ne veulent pas se dégroupier. Ainsi, ils n'utilisent pas les aires d'accueil construites et s'installent dans des endroits non autorisés. Dans ma commune, le terrain privé sur lequel ils s'installent régulièrement peut être acheté 7 millions d'euros, somme dont la commune ne dispose pas. Nous avons demandé à faire remonter ces remarques devant l'Assemblée nationale afin de faire évoluer cette loi. Par ailleurs, les aires d'accueil réalisées sont souvent utilisées par des personnes qui se sédentarisent et deviennent indisponibles. Cette loi et ce schéma traduisent une méconnaissance complète de la réalité. Ce problème doit être traité à un autre niveau, avec les terrains de l'Etat.

M. LE PRESIDENT – Je partage ce sentiment et comptait m'en ouvrir au nouveau Préfet.

FRANÇOIS DELIGNE – Le terme de « population en errance » est discutable. Il existe différents types de population de gens du voyage. La situation d'un important groupe qui se déplace est différente de celle de personnes localisées depuis un certain temps sur un même secteur. Les réponses doivent être adaptées. Si de nombreuses communes aidées par le Département ont fourni des efforts dans la

période récente sur les aires d'accueil, le principal problème est celui des aires de grands passages, qui n'a pas été réglé et qui relève de la responsabilité de l'Etat. Les communes ne comprendront pas qu'on leur demande de faire partie du schéma tant que la question du stationnement en grand nombre n'est pas réglée. S'il semble normal qu'une commune participe au financement d'une aire d'accueil, il semblerait logique que l'Etat – voire le Département – financent les aires de grands passages.

Ensuite, il n'existe pas une véritable analyse des situations quant aux différents groupes concernés et réunis sous le même vocable de « gens du voyage ». La situation d'un groupe de ferrailleur est différente de celle d'une famille installée sur un terrain familial en milieu rural ou de celle d'une famille en caravane en situation de paupérisation. Il semble nécessaire de partir de ces réalités concrètes et d'interroger les élus locaux qui connaissent ces populations.

Il est donc important de distinguer les aires de grands passages qui doivent être prises en charge par l'Etat, de la question des aires d'accueil qui fonctionneront si des solutions diversifiées sont apportées et enfin de des solutions spécifiques basées sur la connaissance des populations.

JEAN-FRANÇOIS BEL – Montesson a construit une aire d'accueil. Le monde des gens du voyage est aussi divers que celui des sédentaires. On y trouve par conséquent des gens « bien » et des gens « moins bien ». L'Etat a annoncé 70 % de subventions, la Région 70 % et le Département 10 %, mais plafonnés : si le Département des Yvelines a fait l'effort de plafonner sa subvention à 30 000 euros, l'Etat et la Région fixent leur plafond à 15 000 euros. Plus de la moitié de la somme reste donc à la charge de la collectivité. Les 18 places sur Montesson lui ont coûté 1,3 million d'euros, repris par la communauté de communes. On peut difficilement demander aux communes qui financent les aires d'accueil de repayer pour les aires de grands passages. C'est bien à l'Etat d'assumer ses responsabilités.

PHILIPPE TAUTOU – Je témoigne d'une difficulté majeure sur le sujet. Avec Monsieur le Préfet, nous avons proposé d'installer sur notre territoire l'aire de grands passages nord. Elle devrait être réalisée dans les deux ans à venir et nous sommes en cours d'acquisition des derniers terrains. Lorsque Chanteloup-lez-Vignes accueille 50 à 60 caravanes, elle demande à la justice de faire respecter le fait que ces populations ne restent pas longtemps. Malheureusement, un mois ou deux après, elles sont toujours en place et s'accompagnent de dégradations. Je demande au Préfet d'intervenir lorsque des caravanes sans autorisation de stationner s'installent sur le territoire de la commune. Le délai pour les faire partir est parfois de plusieurs mois ! J'ai vu au Tribunal l'Etat se faire débouter de sa demande sous prétexte que nous avons installé des benes pour assurer un minimum d'hygiène et dont la présence semblait prouver que nous étions d'accord sur le principe d'accepter ces populations sur le terrain ! Il est très difficile de faire valoir ce sujet auprès de nos populations.

DANIEL LEVEL – J'inaugure le 15 juin l'aire d'accueil des gens du voyage du SIVOM à Saint-Germain-en-Laye, qui a été conçue par le syndicat intercommunal pour les 5 communes qui le constituent. Cette aire a nécessité 2,750 millions d'euros d'investissement et propose 42 places. La Région a refusé de la financer dans la mesure où sa subvention ne va pas au-delà de 40 places. Le Conseil général et les communes l'ont financé. Il s'agit d'une aire d'accueil développement durable qui met la Wifi à disposition. Les gens du voyage qui le fréquentent respectent le site ouvert depuis deux mois.

JEAN-MICHEL GOURDON – La notion d'aires d'accueil est apparue dans le Schéma départemental et a classé dans cette catégorie un certain nombre de terrains déjà utilisés par les gens de voyages. Cette notion va à l'encontre des populations qui pratiquent le ferrailleur et qui se sédentarisent. Il est

nécessaire de demander à intégrer les terrains familiaux dans le Schéma départemental afin de prendre en compte la tendance à la sédentarisation de ces populations.

M. LE PRESIDENT – Je serai votre porte-parole auprès du nouveau Préfet des Yvelines. J'ai bien retenu la problématique des aires de grands passages pour lesquelles seul l'Etat doit s'investir.

*Le Conseil général adopte la délibération 5-3946 à l'unanimité.*

### ***Personnel départemental. Transformations d'emplois***

LAURENT RICHARD, *rapporteur* – Il s'agit de mettre en conformité le tableau des effectifs afin d'adapter les moyens aux besoins de la collectivité :

- Pour la maison de l'Enfance des Yvelines dont la création a été décidée en septembre 2011 : les deux postes de psychologues à temps complet prévus sont répartis en 4 postes à mi-temps,
- un poste de médecin pratiquant la gynécologie est transformé en poste de sage-femme : le recrutement des secondes est en effet plus aisé que celui des premiers et leurs compétences ont été étendues par une loi datant de juillet 2011. Elles sont désormais en mesure d'assurer des consultations de gynécologie.

La Commission des Finances et Affaires générales a émis un avis favorable unanime.

PHILIPPE BRILLAULT – Il ne s'agit pas de remplacer un médecin obstétricien par une sage-femme. Les missions demandées correspondent aux compétences et aux capacités des sages-femmes et touchent plutôt le domaine de l'obstétrique et de la prévention.

JACQUES SAINT-AMAUX – Nous allons dans le sens de la désertification de certains secteurs. Nous ne trouvons plus de médecins dans certains centres de gestion et dans certaines villes.

PHILIPPE BRILLAULT – Il s'agit d'une vraie politique de santé sur la formation des médecins. Quel que soit le courant politique, il n'y a jamais eu de politique d'ouverture sur les créations de poste de médecins. Les *numerus clausus* présentent des limites et favorisent l'arrivée de médecins étrangers au détriment du développement de la formation locale. La désertification n'est pas liée à l'absence d'intérêt des médecins mais à une carence de médecins.

M. LE PRESIDENT – D'où l'intérêt de développer une faculté des métiers de la santé sur Montigny.

FRANÇOIS DELIGNE – L'UFR santé qui verra le jour sur notre territoire confortera la présence de médecins sur le territoire, notamment en conventionnant des centres de santé universitaires qui accueilleraient les stagiaires étudiants en médecine.

MICHEL VIGNIER – L'ARS a mis la priorité sur les médecins de proximité. Si cette action va à son terme, elle règlera un certain nombre de problèmes.

*Le Conseil général adopte la délibération 1-3952 à l'unanimité.*

***Garantie départementale à la SA d'HLM EFIDIS pour un emprunt de 350 000 euros destiné à financer une opération de résidentialisation de 50 logements situés sur la commune des Mureaux***

MAURICE SOLIGNAC, *rapporteur* – Ce dossier concerne une garantie à hauteur de 350 000 euros de la société HLM EFIDIS pour une résidentialisation de 50 logements situés dans la commune des Mureaux. Cette opération est largement subventionnée par l'ANRU. Nous avons un droit d'attribution de trois logements sur cet ensemble rénové.

La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable unanime.

*Le Conseil général adopte la délibération 1-3965 à l'unanimité.*

MAURICE SOLIGNAC – Je précise que le Conseil général a un niveau d'emprunt garanti relativement faible puisqu'inférieur à 200 millions d'euros. Sur la totalité de ces emprunts, aucun n'est structuré.

***Transfert de la garantie départementale pour un emprunt de 625 040 euros pour la construction d'une maison d'accueil rurale pour personnes âgées accordée initialement au Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale du Plateau à la Communauté de communes du Plateau de Lommoye***

MAURICE SOLIGNAC, *rapporteur* – Ce dossier concerne un transfert de garantie d'un emprunt accordé à l'origine sur 20 ans mais dont la durée résiduelle n'est plus que de 6 ans. Il avait été initialement accordé au Syndicat intercommunal à Vocation sociale du Plateau de Lommoye. Celui-ci disparaissant, la garantie est transférée sur la Communauté de Communes du Plateau de Lommoye. Le capital restant dû ne représente plus que 269 000 euros.

La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable unanime.

MICHEL VIGNIER – Un appel d'offres relatif aux MARPA a été lancé par le Département et les dossiers doivent à présent être clos. A quelle date aurons-nous la réponse ?

M. LE PRESIDENT – A la mi-juin.

*Le Conseil général adopte la délibération 1-3968 à l'unanimité.*

***Vente d'un pavillon situé 10 rue de la Synagogue à Garancières. Signature d'un mandat avec une agence immobilière***

JACQUES SAINT-AMAUX, *rapporteur* – Le pôle de proximité qui l'occupait ayant déménagé, ce pavillon est mis en vente. L'adjudication n'a pas donné l'effet escompté aussi faisons nous appel à une agence immobilière du secteur concerné, avec une fourchette haute à 310 000 euros et une convention à 300 000 euros. Deux personnes ont signalé leur intérêt, mais pour un prix de 200 000 euros. Il est demandé au Conseil général d'autoriser son Président à signer cette convention.

La Commission Equipement a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Nous devons veiller à ce que notre patrimoine ne se dévalorise pas à cause d'un prix toujours supérieur au marché.

*Le Conseil général adopte la délibération 2-3911 à l'unanimité*

***Classement dans le domaine privé du Département d'un délaissé de la route départementale n°48 à Conflans-Sainte-Honorine en vue de sa cession à un riverain***

PHILIPPE TAUTOU, *rapporteur* – Il s'agit d'une surface de délaissé de 38 m<sup>2</sup> le long de la route départementale 48, proposé à 4 600 euros à M. et Mme Roussel.

La Commission Equipement a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil général adopte la délibération 2-3940 à l'unanimité.*

***Modifications de l'opération gare routière de Vélizy 2***

YVES VANDEWALLE, *rapporteur* – Il s'agit d'approuver quelques aménagements complémentaires sur la gare routière de Vélizy 2 qui fait partie d'un aménagement d'ensemble lié au Tramway. Il s'agit d'installer des équipements supplémentaires à l'intérieur du périmètre de la gare routière, de créer une voie supplémentaire du tourne à gauche pour les bus de l'avenue Morane Saulnier et de modifier le local de la gare routière. Le montant total de ces aménagements complémentaires s'élève à 993 066 euros, dont une grande partie sera financée par le STIF et la commune de Vélizy. Le Conseil général participe à hauteur de 23 500 euros.

La Commission Equipement a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil général adopte la délibération 2-3956 à l'unanimité.*

***Accessibilité ou adaptation au handicap de l'environnement professionnel. Convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)***

JEAN-PHILIPPE MALLE, *rapporteur* - Il vous est demandé d'approuver une convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique à hauteur de 400 000 euros pour une durée de deux ans en vue de la mise en place et la mise en conformité d'ascenseurs.

La Commission Equipement a émis un avis favorable unanime et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Les travaux de mise en conformité de l'ascenseur du Conseil général démarrent le 2 mai 2013.

*Le Conseil général adopte la délibération 2-3960 à l'unanimité.*

***Cession à l'amiable de la propriété départementale située 86, rue André Lebourblanc à Noisy-le-Roi***

OLIVIER DE LA FAIRE, *rapporteur* – Dans le cadre du projet de réaménagement de la route départementale 61 à Noisy-le-Roi, le Département s'est rendu acquéreur d'un pavillon de 150 m<sup>2</sup> sur un terrain de 300 m<sup>2</sup>. Le projet ayant été abandonné, le Département propose une vente à l'amiable, pour un prix estimé de 430 000 euros. La proposition d'un promoteur immobilier à 387 000 euros a reçu un avis favorable.

La Commission Equipement a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil général adopte la délibération 2-3967 à l'unanimité.*

### ***Acquisition de la parcelle ZE 218 située au lieu dit « La Faussette » à Méré***

PHILIPPE TAUTOU, *rapporteur* – Dans le cadre de la construction d'un centre de secours et d'incendie et d'un centre d'exploitation routier, le Département avait acquis un certain nombre de terrains. Lors de la procédure d'expropriation, le juge a omis une parcelle appartenant à la Direction générale des Finances publiques. Cette dernière a répondu favorablement à la demande de transfert de propriété à titre gratuit du Conseil général.

La Commission Equipement a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – La première pierre de la caserne sera posée le 15 mai 2013.

*Le Conseil général adopte la délibération 2-3972 à l'unanimité.*

### ***Bâtiments départementaux. Hôtel du Département à Versailles. Travaux de réparation des désordres dans le parking souterrain***

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL, *rapporteur* – D'importantes infiltrations de sable sont constatées au niveau du 7<sup>ème</sup> sous-sol du parking de notre bâtiment. Les drains et les réseaux situés sous la dalle sont vieillissants et doivent être rénovés afin de consolider l'assise du parking, situé sur des sols très imperméables. Il est nécessaire de démolir et reconstruire la dalle notamment au 2<sup>ème</sup> niveau du 7<sup>ème</sup> sous-sol. Les travaux commenceront dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2014 et se dérouleront de nuit. Leur montant représente 600 000 euros.

La Commission Equipement a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil général adopte la délibération 2-3973 à l'unanimité.*

### ***Subvention au collège « Rameau » de Versailles (concert des classes à horaires aménagés en musique) et programmation de la manifestation « Balades en Yvelines » en biennale***

PHILIPPE PIVERT, *rapporteur* – La Direction des Services départementaux souhaite valoriser le travail des classes à horaires aménagés musicales en organisant un concert intitulé « Jardin des voix de l'Académie de Versailles en Yvelines » le 30 mai 2013 dans la Chapelle royale du Château de Versailles. A ce titre, elle sollicite une subvention de 5 713 euros. Trois événements mêlant danse, musique et voix ont déjà réuni les écoles Wapler, Lully-Vauban, le collège Jean-Philippe Rameau, le lycée La Bruyère de Versailles, l'école des Marronniers de Magnanville et le collège Claude Debussy de Saint-Germain-en-Laye. Il est proposé que le Conseil général rejoigne les puissances invitantes. Il sera fait application des modalités de versement adoptées par l'Assemblée départementale le 29 décembre 2012, à savoir un versement unique en 2013.

Par ailleurs, il est proposé de passer la manifestation d'art contemporain « Ballades en Yvelines » d'une programmation annuelle à une programmation biennale, la prochaine édition étant ainsi prévue en 2014.



La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

PIERRE LEQUILLER – « Ballades en Yvelines » est un beau succès et nous souhaitons le poursuivre en biennale dans la mesure où l'organisation de cette manifestation est lourde.

*Le Conseil général adopte la délibération 3-3938 à l'unanimité.*

**« Poésyvelines, la semaine des poètes »**

ANDRE SYLVESTRE, *suppléant* FRANÇOIS DELIGNE *rapporteur* – En 2004, dans le cadre de sa politique culturelle, le Conseil général a décidé de soutenir la réalisation d'un projet consacré à la poésie contemporaine dénommé « Poésyvelines, la semaine des Poètes ». L'organisation de cet évènement annuel est assurée par la Maison de la Poésie, équipement de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Il est proposé en 2013 de reconduire le financement départemental à hauteur de 39 000 euros accordés à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, de 6 000 euros pour les deux poètes primés et de 4 000 euros pour l'acquisition d'un maximum de 150 exemplaires de chaque recueil primé.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Cette manifestation n'a pu être réalisée que grâce à la Maison de la Poésie, qui est un atout culturel majeur de notre territoire car il n'en existe que quatre en France. Je rends hommage à son Directeur Jacques Fournier, un homme remarquable qui veut sensibiliser toutes les générations.

FRANÇOIS DELIGNE – L'objectif consistant à rendre la culture accessible pour tous convient parfaitement à Poésyvelines. A travers une convention avec la Maison de la Poésie, il s'agit d'avoir un rayonnement pour l'ensemble du département des Yvelines et notamment au travers de différents types d'actions. Outre les prix de poésie et la manifestation en elle-même, des ateliers sont organisés à destination de publics ciblés : établissements scolaires, établissements pénitenciers, maisons de retraite...

ANDRE SYLVESTRE – Magnanville organise depuis deux ans un concours de poésie ouvert aux écoliers de maternelle et de primaire, aux adolescents et aux adultes. Cette année, nous avons reçu des contributions de Roumanie et New-York.

FANNY ERVERA – La politique C 05 du Conseil général a pour objectif de rendre la culture accessible et je souhaite y contribuer activement en portant à votre connaissance l'existence d'un festival destiné aux jeunes sur la thématique des musiques actuelles, organisé sur le canton de Conflans-Sainte-Honorine. Il s'agit de sa 2<sup>ème</sup> édition et nous travaillons à sa labellisation. Ce festival « bonnes machines », qui répond totalement aux objectifs de la politique C 05, n'est pourtant pas soutenu comme il le mériterait par le Conseil général. Je refuse de croire que le Conseil général pratique une politique culturelle à deux vitesses, en distinguant une politique active sur les secteurs dits « nobles » et une politique plus populaire, sacrifiée pour des raisons budgétaires. Ce festival a besoin d'une subvention de 5 000 euros pour être réalisé.

PIERRE LEQUILLER – J'ai reçu Fanny Ervera et les représentants de la MJC concernée. Nous réfléchissons actuellement à la labellisation et à la demande de subvention, au sujet de laquelle je prépare un dossier à l'attention du Président.

M. LE PRESIDENT – Je rappelle que le Département, à mon initiative, a fortement soutenu le Musée de la Batellerie à hauteur sans équivalent d'1,2 million d'euros. Cette subvention a permis d'en amorcer d'autres. Je reste très attentif à ce qui se passe sur la confluence !

*Le Conseil général adopte la délibération 3-3944 à l'unanimité.*

***Coopération internationale. Don de deux véhicules dans le cadre des partenariats au Togo et au Bénin***

ALEXANDRE JOLY, *rapporteur* – Comme nous l'avons fait en 2009, nous avons identifié deux véhicules de notre parc automobile qui pourraient être donnés dans le cadre des partenariats au Togo et au Bénin : une 807 Peugeot pour le Togo et un Berlingot Renault au Bénin.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil général adopte la délibération 3-3953 à l'unanimité.*

***Convention financière relative à la participation du Département aux frais de fonctionnement des locaux de l'internat d'excellence mis à la disposition du collège « Louis Lumière » à Marly-le-Roi à titre d'annexe***

PIERRE LEQUILLER, *rapporteur* – Cet internat d'excellence remarquable permet d'accueillir des enfants essentiellement issus de familles défavorisées de l'ensemble des Yvelines et scolarisés dans le collège Louis Lumière et le lycée. Cet internat accueille 71 collégiens et 127 lycéens. Sur ce site qui a été sauvé grâce à l'action du Conseil général et du maire de Marly-le-Roi, se trouve le CRDP chargé de la mise en œuvre du projet numérique du collège. Plusieurs activités coexistent sur le site dans le cadre des projets éducatifs et pédagogiques de l'internat d'excellence. Une première zone est destinée à l'hébergement des lycéens et des collégiens et une seconde zone est réservée aux activités d'enseignement et d'éducation. Cette zone est mise à disposition du collège pour ses activités d'enseignement en journée. Le Conseil général avait clairement pris la position de ne pas participer aux investissements de cette annexe, mais participe à son fonctionnement pour un coût de 39 300 euros au titre des dépenses d'entretien et de viabilisation sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août. La presse se fait l'écho de rumeurs selon lesquelles l'Etat mettrait fin à cette expérience. Avec le maire de Marly-le-Roi, nous avons écrit une lettre au recteur d'Académie pour connaître les intentions de l'Etat. Nous savons que nous pouvons compter sur l'appui du Conseil général.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Le collège Louis Lumière a atteint sa capacité maximale, à savoir 1 058 enfants. Tous les nouveaux collèges construits doivent avoir une capacité d'accueil inférieure à 800 enfants. L'avantage de cet internat d'excellence est de nous permettre d'installer une partie des collégiens sur le site et d'éviter d'envisager la construction d'un nouveau collège. Cette affaire doit être attentivement suivie afin de savoir si le Gouvernement entend ou non poursuivre cette expérimentation qui présente un réel succès mais également un certain coût.

*Le Conseil général adopte la délibération 3-3977 à l'unanimité.*

***Commission Consultative Paritaire Départementale. Indemnité forfaitaire de compensation de salaire aux représentants élus***

MICHEL VIGNIER , *rapporteur* – Il s'agit d'accorder une indemnité forfaitaire de compensation de salaire pour les 5 assistantes maternelles participant aux commissions consultatives paritaires départementales élues pour 6 ans. Le rôle de cette commission est d'envisager le retrait d'un agrément, d'y apporter des restrictions ou de ne pas le renouveler, d'informer le Président du Conseil général des suspensions d'agrément, d'être consultée sur le programme de formation des assistantes maternelles et sur le bilan de fonctionnement de l'agrément. Il est proposé un montant forfaitaire par séance de 2,25 x SMIC horaire brut x nombre d'enfants habituellement gardés par le représentant concerné. Le versement intervient sur demande expresse du représentant, déduction faite de l'éventuelle indemnité perçue par le représentant élu de la part du syndicat ou de l'association qu'il représente, voire de son employeur au titre de la compensation de perte de salaire. Le coût en année pleine est estimé à 3 500 euros.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil général adopte la délibération 4-3941 à l'unanimité.*

***Contrat unique d'insertion. Convention d'objectifs et de moyens 2013-2015. Règlement départemental. Convention de gestion de l'aide du Département aux employeurs de salariés en contrat unique d'insertion***

DANIEL LEVEL, *rapporteur* – Ces contrats sont déclinés sous deux formes : le contrat d'accompagnement dans l'emploi du secteur non marchand et le contrat initiative emploi du secteur marchand. Il est proposé de renouveler la convention annuelle d'objectifs et de moyens. Ce projet décline les objectifs quantitatifs pour l'année en cours, qu'il vous est proposé d'ajuster en fonction des résultats de l'année 2012, à savoir 800 contrats uniques d'insertion pour la version non marchande et 150 pour la version marchande. Il est également proposé d'accompagner le dispositif pour les emplois d'avenir de l'Etat concernant les jeunes de 17 à 25 ans voire jusqu'à 30 ans et les travailleurs handicapés, sans oublier les jeunes issus du système scolaire avec un faible bagage de formation. La mise en œuvre de cette convention au titre de l'année 2013 représente un budget de 2,5 millions d'euros.

Il est proposé dans le cadre d'une enveloppe financière constante de rénover la participation financière du Département. Au vu des résultats atteints dans le secteur non marchand, il convient de maintenir la participation du Département de façon forfaitaire. Dans le secteur marchand, pour développer l'emploi durable des bénéficiaires du RSA, l'intervention du Département pourrait se limiter à 6 mois pour un CDD portés à 12 mois pour un CDI. En complément, le CIE +, avec une majoration de 5 % du SMIC, permettrait la prise en compte d'une formation en alternance de façon à permettre aux demandeurs de retrouver des solutions durables d'emploi à l'issue de leur contrat.

L'ASP (ex-CNASEA) Agence de Services et de Paiement qui assure le paiement de l'aide aux employeurs, a proposé à l'Assemblée de renouveler la convention de gestion à hauteur de 11,30 euros par contrat créé, 3,06 euros à la création d'un renouvellement et 6,65 euros par mois pour le suivi et le paiement d'un dossier. 22 138 euros sont consacrés à cette prestation. Au titre de l'année 2012, 71 bénéficiaires ont été embauchés par le Département. Concernant le secteur marchand, on constate un taux de retour à l'emploi de 67 % pour environ 200 personnes prises en charge.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

OLIVIER DE LA FAIRE – Olivier Lebrun m’a chargé d’intervenir pour vous faire du scepticisme du Groupe Ensemble pour les Yvelines sur les emplois d’avenir. Cette mesure coûte à l’Etat 2,3 milliards d’euros, malheureusement financés par le déploiement des exonérations des heures supplémentaires. Elle ne résout pas le chômage des jeunes car ce sont davantage des emplois publics et dans les collectivités qui sont proposés que des emplois dans le secteur marchand ouvrant sur des emplois durables. Lorsque nous avons visité le salon de l’agriculture, nous avons constaté qu’il restait 70 000 emplois à pourvoir dans le secteur agricole et agro-alimentaire et nous regrettons de ne pas voir de mesure spécifique vers ce secteur d’activité. Cette mesure peine également à se déployer, car nous dénombons aujourd’hui 10 000 emplois d’avenir pour un objectif de 100 000 emplois. Enfin, cette mesure vient en confusion avec le contrat d’avenir qui s’adresse aux minima sociaux. Nous nous interrogeons sur son avenir.

M. LE PRESIDENT – Chaque gouvernement est confronté à ce type de solution. Ces modalités de contrats envoient un message d’espoir aux plus jeunes et n’apportent aucune assurance de résultat concret. Ne rien faire n’aurait pas été à la hauteur des enjeux de notre département. Ces contrats sont concentrés sur les zones de renouvellement urbain, essentiellement en direction des jeunes des foyers bénéficiaires du RSA. Je suis conscient de l’insuffisance de ce dispositif, mais il était nécessaire de montrer notre bonne volonté.

JOËL DESJARDINS – En 2010, on prévoyait 200 CAE dans le secteur non marchand et 140 dans le secteur marchand. En 2013, ces chiffres passent respectivement à 800 et 150. Ce système est fait pour embaucher davantage dans le secteur public, ce qui contraste avec le discours de non remplacement systématique d’un certain nombre de fonctionnaires. Si des jeunes se trouvent dans les associations publiques ou parapubliques comme les associations, cela signifie que le jour où ces associations rencontreront des difficultés, elles s’adresseront aux communes, au Département ou à la Région pour obtenir des subventions. Cela se traduira à moyen terme par un impôt supplémentaire. Tous ceux qui défendent la relance par la demande et par le salaire comme moteur essentiel de croissance oublient de dire que l’augmentation des impôts est un frein à la consommation, à la reprise économique et à l’emploi. Pour lutter contre le chômage, il est impératif de s’occuper de l’emploi marchand et permettre aux entreprises d’embaucher dans certaines conditions. L’accord signé entre le Médef et les syndicats va dans le bon sens. Il est également nécessaire de développer les formations en alternance, qui bénéficient véritablement aux entreprises et proposent à terme de vrais emplois aux jeunes.

Je voterai favorablement aujourd’hui car des personnes se trouvent dans une situation difficile, mais je réclame une nouvelle fois une mise à plat des mesures complexes. L’aide versée au secteur non marchand pour l’embauche d’un emploi d’avenir représente 75 % alors qu’elle ne représente que 35 % pour le secteur non marchand, ce qui est aberrant.

MICHEL VIGNIER – Je salue l’effort exemplaire fourni par le Département. Si toutes les communes en faisaient autant, un effort considérable serait fourni en direction de la jeunesse. Lorsque les jeunes recherchent un premier emploi, une expérience leur est systématiquement demandée. Les résultats de cette mesure sont exemplaires : le nombre de RSA qui ont trouvé un emploi après cette première expérience est étonnant. Bien évidemment, il ne s’agit pas d’un système parfait et pérenne, mais il permet aux jeunes de se faire une première expérience. Notre groupe est satisfait de ce qui se fait et considère que toutes les collectivités doivent faire un effort vis-à-vis de la jeunesse.

PIERRE LEQUILLER – J’approuve ce qui a été dit par Olivier de La Faire au nom d’Olivier Lebrun. Je voterai favorablement sur cette délibération, tout en exprimant mon scepticisme sur ces contrats d’avenir.

JOËL TISSIER – Je me félicite de ces emplois d’avenir. Le secteur privé est soumis à des critères de compétitivité qui éloignent une partie de la population de l’emploi. Lorsqu’une personne n’a pas travaillé pendant 4 ou 5 ans, il lui est très difficile de réintégrer un emploi. Les dispositifs tels que les emplois d’avenir ou les emplois jeunes doivent être maintenus pour leur apprendre une certaine discipline de vie leur permettant de retourner à l’emploi. La veille sur les ondes, Eric Woerth disait la même chose de ces contrats.

M. LE PRESIDENT – Une meilleure répartition des contrats d’avenir entre les secteurs marchands et non marchands me semble fondamentale. Plusieurs secteurs sont en manque cruel de main d’œuvre et ne réussissent pas à recruter des emplois correspondants à leurs besoins : agriculture, restauration, mécanique, artisanat (couvreurs...). Il est nécessaire d’attirer les jeunes dans ces secteurs qui offrent de vrais gisements d’emplois.

*Le Conseil général adopte la délibération 4-3949 à l’unanimité.*

***Convention triennale d’objectifs et de moyens avec l’association « Baby Loup ». Accueil d’enfants à la crèche de Chanteloup-les-Vignes (ouverture 24 heures sur 24 – 7 jours sur 7)***

MARIE-HELENE AUBERT, *rapporteur* – L’objet du présent rapport est de proposer l’aide financière du Département à l’association Baby loup pour son activité d’accueil d’urgence qui contribue à soutenir la fonction parentale des familles yvelinoises rencontrant des difficultés momentanée. Baby Loup a ouvert en 1991 et a évolué au fil des années pour s’ajuster à la demande de la population locale et propose des accueils d’urgence en 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Plusieurs conventions ont été passées avec le Département portant sur l’accueil d’urgence de familles défavorisées dont la dernière a pris fin en décembre 2012. Il est donc nécessaire de passer une nouvelle convention, qui propose d’accueillir de façon momentanée des enfants dont les parents sont confrontés à une hospitalisation, un décès, des violences familiales ou une rupture d’hébergement, pour éviter le placement de ces enfants en foyer. Le Département s’engage pour une contribution financière de 125 000 euros en 2013. Deux comités de suivi permettront d’ajuster cette participation.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

FANNY ERVERA – La crèche Baby Loup a été récemment déboutée par la Cour de cassation pour le licenciement d’une salariée pour différents motifs dont le plus médiatisé a été le port du voile. Depuis, le personnel de la crèche vit dans un climat hostile et délétère au sein de la cité (intimidation, vandalisme des voitures privées) qui empêche les salariées de travailler sereinement et les pousse à envisager la fermeture de la structure. La ville de Conflans-Sainte-Honorine a proposé à la crèche de Chanteloup-les-Vignes de déménager si les salariés le jugeaient utile. Les salariés se sont majoritairement prononcés en faveur de ce déménagement. Cette crèche est unique en France et fonctionne selon un concept très innovant qui n’a jamais été décliné dans d’autres villes. Ce relai familial intervient sur de nombreux domaines (insertion des femmes, identification des maltraitances, accueil d’urgence, accueil des fratries...). La proposition de Conflans vise à pérenniser ce concept.

J'attire l'attention du Conseil général sur le fort besoin d'accompagnement de cette crèche. Elle éprouve des difficultés à travailler de manière fluide avec le Département. Alors qu'elle se dirige vers un assouplissement des critères d'accueil d'urgence, le Conseil général va plutôt vers leur durcissement. Les salariés s'inquiètent de la volonté du Conseil général de les accompagner dans ce déménagement qui pour eux est acté et du maintien voire de l'amélioration des modalités de la convention qui lie le Conseil général et la crèche.

M. LE PRESIDENT – Cette crèche est un atout indéniable sur le territoire, elle offre une plage horaire unique et accueille une population en situation de précarité. Concernant la mise en œuvre de nos critères et l'assouplissement souhaité par la crèche, nous suivrons les besoins de Baby Loup. La question du déménagement de Chanteloup vers Conflans sera examinée et pourra si nécessaire être accompagnée par le Conseil général.

PHILIPPE TAUTOU – Madame le maire de Chanteloup-les-Vignes avait dans un premier temps considéré cette proposition comme une agression directe ! Nous avons depuis discuté avec le sénateur-maire de Conflans. Je ne prendrai pas position sur le choix de Baby Loup, mais rappellerai que son originalité tient au fait qu'elle soit située à Chanteloup-les-Vignes, dont la spécificité et les attentes de sa population rendent peut-être difficile son exportation vers d'autres villes. A son époque, Pierre Cardo était très attaché à aller vers une crèche répondant aux besoins habituels des parents et à ceux d'une population soumise à de fortes contraintes horaires.

FANNY ERVERA – La proposition de Conflans-Sainte-Honorine ne vise pas à « déshabiller » Chanteloup-les-Vignes mais à répondre au désarroi des salariés et à proposer une alternative à la fermeture de la crèche. Je pense que le concept de Baby Loup peut s'exporter dans les villes alentours, qui ont déjà des conventions avec les crèches.

JOËL TISSIER – J'avais adressé des courriers au Conseil général en avril 2012 et en janvier 2013 sur les modalités de versement de la subvention, qui nécessitent d'être facilitées. J'avais évoqué dans mon courrier le problème du conventionnement et suggéré que le Conseil général conventionne en lieu et place de villes qui ne peuvent pas le faire. Les critères d'accueil des enfants sont connus : violence intrafamiliales, hospitalisation, départ aux pays, formation des salariés. Un problème se pose également sur le prolongement de la période de présence d'un enfant, limitée à 5 jours et dont le renouvellement est parfois difficile.

M. LE PRESIDENT – L'actualité s'était faite l'écho de l'inquiétude du personnel. Un arrêt de la Cour de cassation a été rendu et le procès est renvoyé à une autre Cour d'appel. Le gouvernement pourra éventuellement déposer un projet de loi de nature à conforter la position prise par l'équipe Baby Loup. La discussion se tient entre les maires et les conseillers généraux concernés.

*Le Conseil général adopte la délibération 4-3951 à l'unanimité.*

***Convention triennale d'objectifs et de moyens avec l'association « Ligue de l'Enseignement ». Actions de prévention et action destinée aux foyers ADOMA***

GHISLAIN FOURNIER, *rapporteur* – le Conseil général est partenaire de la Ligue de l'Enseignement depuis longtemps. L'objet de cette délibération est de passer un nouveau contrat d'objectifs et de moyens et de proposer des actions communes visant à prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion et la promotion des jeunes. Les fiches actions sont nombreuses et se déclinent en trois axes :

- favoriser l'intégration sociale des jeunes en difficultés,
- valoriser les potentialités et renforcer les compétences éducatives des parents,
- assurer une médiation médico-sociale dans les foyers ADOMA au bénéfice des personnes âgées y résidant.

Les principales fiches actions retenues sont :

- mettre en œuvre le droit aux vacances pour les jeunes issus de familles en difficulté,
- Prévenir le décrochage scolaire (classes et ateliers relais),
- Prévenir les conduites à risques (logements relais),
- assurer une médiation médico-sociale dans les foyers ADOMA au bénéfice des personnes âgées et les accompagner dans les parcours résidentiel.

Toutes ces actions ont été décidées en accord entre la Ligue de l'Enseignement et les Territoires d'action sociale du département. Le Conseil général consacre 120 000 euros aux deux premières actions.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil général adopte la délibération 4-3961 à l'unanimité.*

***Demande d'habilitation individuelle présentée par la résidence « Les jardins d'Eleudis » à Ezanville (Val-d'Oise)***

DANIEL LEVEL, *rapporteur* - Il s'agit de permettre à Madame L. âgée de 82 ans, de rester dans l'établissement où elle se situe actuellement. Cette habilitation individuelle permettra de poursuivre les soins dont elle bénéficie aujourd'hui, pour un budget maximal de 15 423 euros en 2013.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil général adopte la délibération 4-3957 à l'unanimité.*

***Adoption du contrat départemental de la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et prorogation du contrat départemental de la commune d'Elancourt***

JEAN-PHILIPPE MALLE, *rapporteur* – Premièrement, le maire d'Elancourt souhaite que le contrat départemental de sa commune soit prorogé d'un an afin d'achever les travaux du quartier de Villedieu. Deuxièmement, un projet de contrat départemental est soumis au Conseil général à la demande de la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse pour la construction d'une salle multisports, la construction d'une salle d'arts martiaux et d'une salle de sport modulable et l'aménagement des espaces extérieurs du complexe sportif. Une subvention du Département est sollicitée à hauteur de 450 000 euros. Le montant des travaux hors taxe représente 4,372 millions d'euros, la subvention de la Région est appelée à hauteur de 724 710 euros et la part communale représente 3,2 millions d'euros.

La Commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable unanime.

*Le Conseil général adopte la délibération 6-3958 à l'unanimité.*

***Adoption des contrats ruraux des communes de Galluis, Saint-Germain-de-la-Grange et Saint-Lambert-des-Bois***

DIDIER JOUY, *suppléant* HERVE PLANCHENAU, *rapporteur* – La commune de Galluis, du canton de Montfort-L'Amaury, compte 451 hectares et 1 151 habitants, avait 461 logements en 2009 et a un rythme annuel de construction de 4 logements par an. Les opérations souhaitées sont la réhabilitation des extérieurs de la mairie, l'agrandissement d'une salle polyvalente et l'aménagement du terrain de sport. Ces travaux représentent un total de 382 643 euros plafonnés à 370 000 euros. La subvention du Département est de 129 500 euros.

La commune de Saint-Germain-de-la-Grange, du canton de Montfort-l'Amaury, compte 523 hectares et 1873 habitants. Elle comptait 697 logements en 2009 avec un rythme annuel de construction 2000-2004 de 12 logements. Elle envisage l'aménagement d'un parking paysager, l'aménagement du parvis de la mairie et la création d'un chemin piéton pour un montant total de travaux de 425 385 euros plafonnés à 370 000 euros. La subvention du Département est de 129 500 euros.

La commune de Saint-Lambert-des-Bois, du canton de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, compte 660 hectares et 438 habitants. Elle comptait 169 logements en 2009 avec un rythme moyen annuel de construction 2000-2004 de 0 logement. Elle souhaite faire le ravalement et la reprise de la toiture de la mairie, la réfection du chauffage de l'église, la réfection des allées du cimetière et la réfection partielle de la couverture du manoir (école, garderie, bibliothèque) pour un montant total de travaux de 353 000 euros plafonnés à 300 000 euros. La subvention du Département est de 105 000 euros.

La Commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable unanime.

M. LE PRESIDENT – L'aide du Département est importante pour ces communes rurales dynamiques qui en sont à leur 3<sup>èmes</sup> ou 4<sup>èmes</sup> contrats ruraux.

*Le Conseil général adopte la délibération 6-3964 à l'unanimité.*

***Contrats eau – compléments à cinq contrats et transfert d'un contrat. II. Approbation et signature de la « Charte de l'eau » - Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine***

JEAN-FRANÇOIS BEL, *rapporteur* – Cette délibération compte trois chapitres différents :

- Le premier concerne cinq dossiers émis par les collectivités qui répondent à nos règles et auxquelles nous attribuons une subvention globale de 93 376 euros : la CASQY, la ville de Versailles, le SIAC, le SIARNC et le SIAHVV,
- Le deuxième concerne la Communauté de communes des Coteaux du Vexin qui a repris la compétence du SMARD et qui se voit transférer les subventions précédemment versées par le Département au SMARD,
- Le troisième concerne la signature de la charte de l'eau Plains et Coteaux de la Seine centrale urbaine.

La Commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable unanime.

*Le Conseil général adopte la délibération 6-3976 à l'unanimité.*



*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 20.*

*Prochaine séance : vendredi 14 juin 2013 à 9 heures 30.*

*La Secrétaire :*  
Fanny ERVERA.

*Le Président :*  
Alain SCHMITZ.

*Communication des marchés notifiés entre le 20 mars 2013 et le 20 avril 2013 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil général (art. 3221-II du Code Général des Collectivités Territoriales)*

**Politique : A03 Mobilité déplacement**

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2012-370-00	Renforcements sur ouvrages d'arts - RD 14 aux Mureaux	1 mois	88 740,00
		<b>somme :</b>	<b>88 740,00 €</b>

**Politique : A08 Promotion et rayonnement**

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2013-167-00	Impression et Installation de Visuels d'Exposition sur façades Domaine Mme Elisabeth	3 ans	30 000,00
		<b>somme :</b>	<b>30 000,00 €</b>

**Politique : C03 Formation des jeunes**

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2012-695-00	Les Essarts le Roi/Collège Les Molières/Réfection étanchéité logements et mise en œuvre d'une vmc/MOE	9 mois	23 928,00
2012-700-00	Houdan/Collège François Mauriac/Excavation du vide sanitaire de l'externat et réfection des réseaux	4 mois	129 950,00
		<b>somme :</b>	<b>153 878,00 €</b>

*Politique : D03 Moyens de fonctionnement*

<b>Numéro de marché</b>	<b>Objet du marché</b>	<b>Durée totale du marché</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT</b>
2013-131-00	Marché à bons de commande de fourniture de peinture et matériaux associés pour les services du Département	4 ans	80 000,00
2013-136-00	Fourniture de métaux pour les services du Département des Yvelines	4 ans	80 000,00
2012-715-00	Versailles/3 et 5 bis rue Pasteur/Déconstruction	4 mois	40 830,00
2013-100-00	Fournitures de denrées alimentaires surgelées et produits frais associés	2 ans	160 000,00
		<b>somme :</b>	<b>360 830,00 €</b>

## SOMMAIRE

Communications de Monsieur le Président du Conseil général.....	1
Adoption du compte rendu analytique.....	2
Opération d'intérêt national Seine Aval. Convention de direction de projet 2013 avec l'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA)...	2
Contrat de développement équilibré des Yvelines (CDEY) pour la mise en œuvre du protocole de l'Opération d'Intérêt National Seine Aval 2007-2013. Conventions particulières avec l'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA) et le Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO).....	4
Agence d'urbanisme et de développement de la Seine Aval (AUDAS). Convention 2013.....	5
Avenant n° 1 à la convention AFDEY (programme exceptionnel d'action foncière pour un développement équilibré des Yvelines). Accord sur la revente du site Sulzer à l'EPAMSA.....	6
Renouvellement de la commission communale d'aménagement foncier d'Orphin.	7
Espaces naturels départementaux. Conventions d'occupations diverses.....	7
Mise à jour du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de la Seine. Avis du Département .....	8
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Mauldre. Avis du Département.....	9
Habiter mieux : conventions opérateurs .....	10
Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage .....	10
Personnel départemental. Transformations d'emplois.....	13
Garantie départementale à la SA d'HLM EFIDIS pour un emprunt de 350 000 euros destiné à financer une opération de résidentialisation de 50 logements situés sur la commune des Mureaux .....	14
Transfert de la garantie départementale pour un emprunt de 625 040 euros pour la construction d'une maison d'accueil rurale pour personnes âgées accordée initialement au Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale du Plateau à la Communauté de communes du Plateau de Lommoye.....	14
Vente d'un pavillon situé 10 rue de la Synagogue à Garancières. Signature d'un mandat avec une agence immobilière .....	14

Classement dans le domaine privé du Département d'un délaissé de la route départementale n°48 à Conflans-Sainte-Honorine en vue de sa cession à un riverain .....	15
Modifications de l'opération gare routière de Vélizy 2 .....	15
Accessibilité ou adaptation au handicap de l'environnement professionnel. Convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) .....	15
Cession à l'amiable de la propriété départementale située 86, rue André Lebourblanc à Noisy-le-Roi .....	15
Acquisition de la parcelle ZE 218 située au lieu dit « La Faussette » à Méré .....	16
Bâtiments départementaux. Hôtel du Département à Versailles. Travaux de réparation des désordres dans le parking souterrain .....	16
Subvention au collège « Rameau » de Versailles (concert des classes à horaires aménagés en musique) et programmation de la manifestation « Balades en Yvelines » en biennale.....	16
« Poésyvelines, la semaine des poètes » .....	17
Coopération internationale. Don de deux véhicules dans le cadre des partenariats au Togo et au Bénin.....	18
Convention financière relative à la participation du Département aux frais de fonctionnement des locaux de l'internat d'excellence mis à la disposition du collège « Louis Lumière » à Marly-le-Roi à titre d'annexe.....	18
Commission Consultative Paritaire Départementale. Indemnité forfaitaire de compensation de salaire aux représentants élus .....	19
Contrat unique d'insertion. Convention d'objectifs et de moyens 2013-2015. Règlement départemental. Convention de gestion de l'aide du Département aux employeurs de salariés en contrat unique d'insertion.....	19
Convention triennale d'objectifs et de moyens avec l'association « Baby Loup ». Accueil d'enfants à la crèche de Chanteloup-les-Vignes (ouverture 24 heures sur 24 – 7 jours sur 7).....	21
Convention triennale d'objectifs et de moyens avec l'association « Ligue de l'Enseignement ». Actions de prévention et action destinée aux foyers ADOMA 22	
Demande d'habilitation individuelle présentée par la résidence « Les jardins d'Eleudis » à Ezanville (Val-d'Oise).....	23

Adoption du contrat départemental de la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et prorogation du contrat départemental de la commune d'Elancourt.....	23
Adoption des contrats ruraux des communes de Galluis, Saint-Germain-de-la-Grange et Saint-Lambert-des-Bois.....	24
Contrats eau – compléments à cinq contrats et transfert d'un contrat. II. Approbation et signature de la « Charte de l'eau » - Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine .....	24
Communication des marchés notifiés entre le 20 mars 2013 et le 20 avril 2013 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil général (art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales) .....	26